

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni le Mardi 10 juin 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 16

Nombre d'administrateurs représentés : 5

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Elisabeth	REY
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Nathalie MONVIGNIER MONNET	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Commande publique – Convention de groupement de commandes pour l'externalisation de la mission de délégué à la protection des données de la CA Arlysère et du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Aux termes des dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les autorités ou organismes publics, quelle que soit leur taille, doivent désigner un délégué à la protection des données (DPO).

La CA Arlysère et le CIAS traitent au quotidien des données à caractère personnel concernant les agents mais aussi les usagers et administrés. Ces dernières, en tant que responsables des traitements, doivent veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé légitime en toute sécurité et confidentialité en respectant le droit des personnes.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Arlysère proposera de lancer un marché pour l'externalisation de la mission de délégué à la protection des données de la CA Arlysère et du CIAS.

Pour cela, il y a lieu de :

- créer un groupement de commandes, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande publique,
- signer une convention constitutive de groupement entre les entités juridiques.

La procédure de dévolution sera organisée en fonction des stipulations du Code de la Commande publique et des seuils de passation des marchés. Au vu des montants estimatifs, ce marché sera dévolu soit dans le cadre d'une procédure adaptée, soit dans le cadre d'une procédure formalisée.

La Communauté d'Agglomération Arlysère sera le coordonnateur du groupement et sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection du cocontractant. Elle sera chargée de signer le(s) marché(s), de le(s) notifier et de passer le(s) avenant(s) éventuel(s).

L'exécution du (ou des) marché(s) se fera par entité. Chaque membre du groupement paiera directement au prestataire, titulaire du (ou des) marché(s) le montant du coût des prestations qu'il aura commandées.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère pour l'externalisation de la mission de délégué à la protection des données ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de groupement de commandes établie selon les modalités définies ci-avant ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD